

- WILAYA DE BOUMERDES
- DAIRA DE BORDJ MENAIEL
- COMMUNE DE DJINET
- N.I.F : 41000200003509701007

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

- Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de **DJINET** informe les soumissionnaires qui ont participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°02/2026 paru dans les quotidiens nationaux : **L'Algérie Aujourd'hui** en date du 14/03/2026 et **النهار الجزائري** en date du 15/03/2026 relatif à l'opération suivante :

Réalisation 03 Classes en Surélévation à l'école Primaire Chahid Zelmat Allal à Abdelouireth

- Qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières en fonction des critères prévus dans le cahier des charges, le marché est provisoirement attribué au soumissionnaire indiqué au tableau ci-dessous:

Désignation du projet	Entreprise	Numéro d'identification fiscale «NIF»	Note Technique	Montant proposé de l'offre TTC (DA)	Délai de réalisation	Observation
Réalisation 03 Classes en Surélévation à l'école Primaire Chahid Zelmat Allal à Abdelouireth	ETBPH/TCE SIDA Kamel	118335130008018103500	<u>64,00</u> 100	16 578 247,00	Trois (03) Mois	-Offre Moins disante Et Qualifiée Techniquement

- ♦ En application de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics
- ♦ Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du marché peut introduire un recours auprès de la commission communale des marchés publics dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis.

Djinet le :

LE PRESIDENT DE L' A.P.C